

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL  
(PRODER)**

PRET FIDA N° 2000004133  
DON FIDA N° 2000004134  
DON FIDA N° 2000004907

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL OUVERT  
N°PRODER/ *011*/S /2024-2025 RELATIF AU RECRUTEMENT DE  
DEUX (2) CONSULTANTS INDIVIDUELS/FORMATEURS POUR  
ASSURER LA FORMATION DES ALPHABETISEURS DES  
ADULTES DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PRODER (*délance*)**

**AMI N°PRODER/ *011*/S /2024-2025**

**Numéro de référence dans le PTBA et PPM : 1A010701**

**Méthode de Sélection des Consultants Individuels**

**Date de publication : le *16*/*10*/2024**

**Date limite de dépôt des candidatures : le *31/10*/2024**

**OCTOBRE 2024**

*Manifestation d'intérêt N°PRODER/...../S/2024-2025 pour le recrutement des consultants  
individuel chargé de la Formation des alphabétiseurs des adultes dans zone d'intervention du  
PRODER*

# Remarques liminaires

Le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré à l'annonce d'un appel à manifestation d'intérêt (consultants individuels). Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>, doit être utilisé pour les projets financés par le Fonds. Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.



**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL OUVERT N°PRODER/CA/S  
/2024-2025 POUR LE RECRUTEMENT AU RECRUTEMENT DE DEUX (2)  
CONSULTANTS INDIVIDUELS/FORMATEURS POUR ASSURER LA  
FORMATION DES ALPHABÉTISEURS DES ADULTES DE LA ZONE  
D'INTERVENTION DU PRODER. (relance)**

Date de publication : le 16/10/2024

Date limite de dépôt des candidatures : le 31/10/2024 à 10heures

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), prêt N°2000004133 et don N°2000004134, destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'alphabétisation fonctionnelle des adultes dans la zone du PRODER.
2. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
3. Les services des consultants ("les services") comprennent la formation des alphabétiseurs des analphabètes identifiés de la zone d'intervention du PRODER. La durée de réalisation de cette mission est de seize jours (16) jours ouvrables pour chacun des 2 alphabétiseurs.
4. Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés paru sur le site web de UNDB des Nations Unies le 31/08/2024, dans le Renouveau le 05/09/2024, site des marchés publics du Burundi le 07/09/2024, Site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 10/09/2024.
5. Le PRODER ("le client") invite à présent les consultants individuels à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour la réalisation de la mission.
6. Nous attirons l'attention des consultants individuels intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le



précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Les consultants ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les consultants seront sélectionnés selon la méthode basée un budget déterminé expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

**7.** Les critères de présélection sont les suivants :

Avoir la capacité technique à exécuter le marché :

- Être de nationalité burundaise (présenter une copie de la carte nationale d'identité);
- Avoir un niveau d'étude des humanités générale ou D<sub>7</sub> au minimum ;
- Avoir une expérience générale en matière d'enseignement ou d'alphabétisation des adultes d'au moins cinq (05) ans;
- Avoir une expérience spécifique en matière de formation des adultes (alphabétisation fonctionnelle avec des attestations de services rendus à l'appui) ;
- Avoir une expérience en formation des adultes dans le cadre des projets de développement constituerait un avantage ;
- Avoir participé dans des séminaires de formation sur l'alphabétisation des adultes avec des certificats de formations à l'appuis ;
- Être disponible durant toute la période de la mission.

**8.** Il n'est pas permis de présenter les manifestations d'intérêt sous-forme de groupement de consultants ou de sous-traitants pour le présent avis à manifestation d'intérêt. Les manifestations d'intérêt doivent être individuelles.

***Manifestation d'intérêt pour le recrutement des consultants individuel chargé de la Formation des alphabétiseurs des adultes dans zone d'intervention du PRODER***

9. Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courrier à l'adresse ci-après : Secrétariat du PRODER, situé dans la Mairie de BUJUMBURA, Commune MUHA, Zone KININDO, 1<sup>er</sup> étage du bâtiment abritant les projets/programmes financés par le FIDA au Burundi ou par courriel à [nti.come@programmefidaburundi.org](mailto:nti.come@programmefidaburundi.org) du Coordonnateur avec copie pour information à [egidiusniyo@yahoo.com](mailto:egidiusniyo@yahoo.com) du Responsable de Passation des Marchés le 22.../10/2024 au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 26.../10/2024.

10. Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite. Elles devront être soumises à l'adresse ci-haut indiquée le 31.../10/2024 à 10 heures 00 au plus tard.

Les dossiers de candidature en trois (03) exemplaires dont un original et deux copies seront placés dans une enveloppe fermée portant la mention :

**« A Monsieur le Coordonnateur du PRODER, Manifestation d'intérêt pour le poste des Consultants/formateurs des alphabétiseurs des adultes dans la zone d'intervention du PRODER ».**

Elles doivent être valables pour une durée de soixante (60) jours à compter de la date susmentionnée de dépôt des manifestations.

#### 11. Documents à présenter

- 1) Une lettre de motivation datée et signée par le consultant, adressée au Coordonnateur du PRODER ;
- 2) Une copie de la carte nationale d'identité ;
- 3) **Une copie originale** du diplôme certifié conforme à l'original par le ministère ayant l'éducation dans ses attributions;
- 4) Un curriculum Vitae détaillé démontrant l'expérience générale et spécifique du consultant individuel, signé par le consultant et ne datant pas de plus de 30 jours ;
- 5) Les attestations de services rendus pour prouver les références générales et spécifiques décrites dans le CV ;
- 6) Les certificats de formation pour appuyer l'expérience du consultant ;
- 7) L'adresse du consultant (Téléphone et Email),

#### 12. Grille de cotation des Consultants

Les Consultants/formateur seront choisis par la méthode de Sélection des Consultants Individuels (SCI) telle que prévue par le Guide de passation des marchés du FIDA sur base de l'expérience et les qualifications des Consultants.

#### 13. Grille de cotation des consultants :

---

**Manifestation d'intérêt pour le recrutement des consultants individuel chargé de la Formation des alphabétiseurs des adultes dans zone d'intervention du PRODER**

N°	Critères d'évaluation	Cotation sur 50 points
<b>I</b>	<b>Principales qualifications et compétences du consultant</b>	<b>100 points</b>
<b>I.1</b>	<b>Education/Formation académique</b>	<b>/30 points</b>
	❖ Diplôme minimum D7 ou Humanités générales dans le domaine de l'enseignement, social ou dans le domaine apparenté.	<b>/20 points</b> - 14 points pour Diplôme D'Humanité générale ; - 16 points pour le Diplôme D7 ; - 18 points pour le niveau BAC+2, BAC+3, BAC+4 et BAC+5 ; - 20 points pour le Diplôme de Master Diplôme inférieur au Diplôme D7 ou Humanité générale : exclu
	❖ Certificat de formation en alphabétisation des adultes	<b>/10 points</b> - 2,5 points par certificat de formation en alphabétisation fonctionnelle, max 4 certificats
<b>I.2</b>	<b>Expérience générale</b> ( <i>avoir exercé le métier d'enseignant ou la prestation en tant que formateur en alphabétisation fonctionnelle des adultes</i> ) au cours des 5 dernières années <b><u>avec attestations de services rendus pour preuve</u></b>	<b>/30 points</b>  ≥ 10 ans : 30 points 9 ans : 28 points 8 ans : 26 points 7 ans : 24 points 6 ans : 22 points 5 ans : 20 points < 5 ans : 0 point
<b>I.3</b>	<b>Expérience spécifique en matière de formation des adultes (alphabétisation fonctionnelle), prouvée par au moins 2 références techniques <u>avec des attestations de services rendus.</u></b>	<b>/40 points</b>  ≥5 références : 40 points 4 références : 30 points 3 références : 20 points 2 références : 10 points < 2 références : 0 points
	<b>TOTAL</b>	<b>/100 points</b>

La note minimale de qualification des consultants est de 70%. Les consultants seront sélectionnés suivant la méthode de Sélection des Consultants Individuels.

**NB : Les références qui ne sont pas prouvées par des attestations de services rendus ou PV de validation des rapports des missions réalisées seront sanctionnées par une note zéro.**

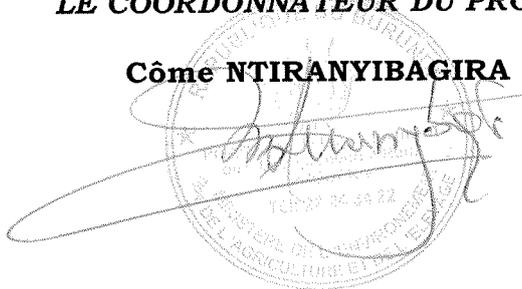
14. Le Consultant qui se classe en première position sera invité à présenter sa proposition technique et financière combinées qui feront objet de négociations. Si les négociations avec le consultant classé en première position échouent, le PRODER invitera le consultant classé en deuxième position à présenter de son tour sa proposition technique et financière combinées et ainsi de suite.

**15.** La mission de chaque consultant est prévue pour une durée de Seize (16) jours ouvrables pour chaque consultant y compris la production des rapports.

À l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Programme de l'Entrepreneuriat Rural, 1er étage de l'Immeuble abritant les projets/programmes financés par FIDA au Burundi, Zone KININDO, Commune MUHA, Mairie de BUJUMBURA, Avenue du Large N°30.

**LE COORDONNATEUR DU PRODER**

**Côme NTIRANYIBAGIRA**



# **TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX (2) CONSULTANTS INDIVIDUEL/FORMATEURS POUR ASSURER LA FORMATION DES ALPHABETISEURS DES ADULTES DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PRODER**

## **1. Contexte et justification**

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,400 millions USD et une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

Pour atteindre ses objectifs indiqués, le PRODER comprend 2 composantes techniques : développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, (ii) promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales et une composante liée à la gestion et la coordination : (III Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme.

### **Composante 1. Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux**

Elle vise à offrir aux jeunes la possibilité d'intégrer l'écosystème de l'agro-industrie, en qualité de porteur d'une entreprise rurale ou d'employé rural. Elle contribuera également à diversifier, à augmenter et à améliorer la qualité de l'offre des services et des biens essentiels pour le développement des entreprises rurales en les rendant sensibles à la nutrition, au genre et résilientes au changement climatique, en utilisant des technologies durables et de bonnes pratiques. La composante comprend deux sous composantes :

#### **Composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales**

Cette composante vise à fournir aux jeunes ciblés en particulier les groupes vulnérables un environnement propice à la création et/ou au développement de leurs entreprises. Elle est répartie en 2 sous composantes.

#### **Composante 3 : Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme**

L'objectif de la composante est de renforcer les capacités du MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Programme pour une exécution efficace contribuant à la transformation rurale.

## **2. Zone d'intervention**

Le PRODER sera exécuté dans 12 provinces à savoir Bubanza et Cibitoke pour la région Ouest, Kayanza, Ngozi et Muyinga pour la région nord, Gitega, Karusi et Muramvya pour la région centre et Bururi, Makamba, Rutana et Ruyigi pour la région sud-est.

Le choix des communes (unités administratives et planification) et des collines (unités de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet) d'intervention seront identifiées suivant une approche « zone de concentration ». Les critères ci-après guideront le choix de ces zones de concentration :

*Manifestation d'intérêt N°PRODER/...../S/2024-2025 pour le recrutement des consultants individuel chargé de la Formation des alphabétiseurs des adultes dans zone d'intervention du PRODER*



- ✓ l'existence d'une dynamique d'intensification ;
- ✓ les possibilités d'évolution ou de stimuler l'intensification de la production des activités agrosylvopastorales et halieutique ou le potentiel de développement rural
- ✓ l'envergure des filières pour lesquelles chaque localité à retenir dispose d'avantages comparatifs pour son développement
- ✓ la dynamique d'occupation du sol intégrant les possibilités de densification des centres de rayonnement collinaires susceptibles d'évoluer vers les agropoles d'entreprises
- ✓ la dynamique d'évolution de la carte de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ la dynamique des marchés
- ✓ les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes
- ✓ les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles

### **3. Le but du volet genre et inclusion sociale**

Le volet Genre et Inclusion Sociale a pour but de :

- Garantir la participation de l'ensemble des groupes cibles aux actions du Projet ;
- Assurer un équilibre entre les femmes et les hommes aux différents appuis ;
- Renforcer l'Inclusion Socio-économique des peuples autochtones et autres groupes des vulnérables ;
- Promouvoir l'Inclusion des peuples autochtones et autres groupes des vulnérables ;

Ce volet est transversal dans toutes les composantes et parmi les activités du PRODER, l'alphabétisation fonctionnelle des adultes est prévue. C'est un élément de renforcement de l'efficacité et de la durabilité dans toutes les initiatives génératrices des revenus. L'expérience montre que l'alphabétisation améliore les capacités organisationnelles et de gestion des finances dans les ménages. Elle favorise une majeure autonomisation des femmes ce qui contribue au développement socio-économique des ménages. Ces termes de référence dépendent de la composante 1.2 : appui au développement d'entreprises rurales viables.

L'alphabétisation fonctionnelle des adultes est la porte d'entrée des activités de promotion de la femme et d'autonomisation. Le programme précis qui sera utilisé est le programme élaboré en 1998 par le gouvernement en collaboration avec l'UNESCO. C'est un programme qui a trois objectifs à savoir l'objectif basé sur le développement, l'objectif basé sur l'écriture et l'objectif basé sur le calcul. Le volet Genre et Inclusion Sociale comprend les activités de promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation de la femme, de la promotion des catégories des groupes vulnérables particulièrement es de son autonomisation, de l'égalité et équité de genre, ainsi que l'appui aux catégories vulnérables notamment les Batwa, les personnes avec handicap, les déplacés internes, les rapatriés ...etc .

#### 4. Objectif général de la mission

L'objectif général est de former 120 encadreurs formateurs alphabétiseurs sur la méthode REFLECT qui formeront à leur tour les analphabètes identifiés dans les zones d'intervention du PRODER.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du volet « Approche Genre et Inclusion sociale » du PRODER, il est prévu des activités de promotion de l'alphabétisation fonctionnelle des adultes » précédée par une mise en place des 120 sessions de formation d'alphabétisation fonctionnelle. Le PTBA 2024-2025 prévoit 120 sessions de formation des alphabétiseurs. Il prévoit la formation de 4800 analphabètes soit 40 analphabètes par session dans 120 sessions. Il prévoit le recrutement de 120 alphabétiseurs encadreurs qui vont par la suite, assurer la formation des analphabètes après les activités de ciblage dans toutes les zones d'intervention du PRODER.

Les Directeurs des Départements Provinciaux de Développement Familial et Social (DPDFS) et Assistants sociaux, seront conviés dans cette formation pour bien assurer par la suite, le suivi de l'activité d'alphabétisation.

Ainsi, les effectifs par centre de formation au niveau des provinces sont répartis comme suit :

Lieux de formation	Provinces et effectif par province	Nombre de jours de formation
Gitega	10 (Gitega) +10(Karusi)+10(Rutana)+10(Ruyigi)+10 (Bururi) + 10(Makamba)+ 6 DPDFS = 66 participants	GITEGA : 6 jours
NGOZI	10 (Kayanza) + 10 (Ngozi) + 10 (Muyinga) + 10 (Cibitoke) + 10(Muramvya)+10 ( Bubanza) =6 DPDFS = 66 participants	NGOZI: 6 jours
	Préparation des leçons à dispenser	2 jours
	Rédaction et présentation des rapports	2 jours
	<b>Durée totale de la mission</b>	<b>16 jours</b>

Les alphabétiseurs seront recrutés avec l'appuis des Directions Provinciales de Développement Familial et Social avec l'appui de l'UFCP.

#### 5. Méthodologie

Les formations se dérouleront dans deux centres de formation dont le chef-lieu de la Province de Gitega regroupant les Provinces Gitega, Karusi, Ruyigi, Rutana, Makamba et Bururi et au chef-lieu de la Province Ngozi regroupant les Provinces Ngozi, Kayanza, Muyinga, Muramvya, Bubanza et Cibitoke. Les deux consultants feront deux classes parallèles l'une de 33 participants pendant 6 jours soit 66 participants formés dans 6 jours dans une région et 66 autres participants alphabétiseurs dans une autre région pendant 6 Jours. Au total, chaque formateur fera 16 jours soit 12 jours de formation, 2 jours de préparation des leçons et 2 jours de rapport des formations. 120 alphabétiseurs seront formés dans 12 jours sur le programme d'alphabétisation fonctionnelle du gouvernement.

**Manifestation d'intérêt pour le recrutement des consultants individuel chargé de la Formation des alphabétiseurs des adultes dans zone d'intervention du PRODER**

83

## 6. Résultats attendus

- 120 alphabétiseurs formés et 12 DPDFS renforcés sur le programme de l'alphabétisation fonctionnelle des adultes.
- Les alphabétiseurs sont capables de former les analphabètes identifiés ;
- Des rapports de formations sont donnés pour chaque région

## 7. Fonctions spécifiques des Consultants :

Sous la supervision du PRODER, les consultants formateurs alphabétiseurs assurera les fonctions suivantes :

- ✓ Préparer le module de formation adapté à la formation des alphabétiseurs ;
- ✓ Présenter à la séance de validation le module de formation avec le PRODER ;
- ✓ Assurer les formations des alphabétiseurs dans deux centres de formation dont le premier centre de formation au chef-lieu de la Province de Gitega et le deuxième centre de formation au chef-lieu de la Province de Ngozi.
- ✓ Produire un rapport de la formation par Région et le transmettre au Projet en version électronique et papiers (document).

## 8. Critères de sélection, qualifications et expérience

- Être de nationalité burundaise (présenter une copie de la carte nationale d'identité);
- Avoir un niveau d'étude des humanités générale ou D<sub>7</sub> au minimum ;
- Avoir une expérience générale en matière d'enseignement ou d'alphabétisation des adultes d'au moins cinq (05) ans ;
- Avoir une expérience spécifique en matière de formation des adultes (alphabétisation fonctionnelle avec des attestations de services rendus à l'appui) ;
- Avoir une expérience en formation des adultes dans le cadre des projets de développement constituerait un avantage ;
- Avoir participé dans des séminaires de formation sur l'alphabétisation des adultes avec des certificats de formations à l'appuis ;
- Être disponible durant toute la période de la mission.

## 9. Choix des Consultants

Les Consultants/formateur seront choisi par la méthode de Sélections des Consultants Individuels (SCI) telle que prévue par le Guide de passation des marchés du FIDA sur base de l'expérience et les qualifications des Consultants.

## 10. Durée de la mission

Pour chaque consultant, la durée des prestations est de 16 jours dans 2 régions dont 2 jours de mise à jour du module de formation ; 12 jours de formation proprement dite et 2 jours de rédaction du rapport de formation.

## 11. Lieu de travail

Les Consultants/formateurs effectueront leur mission dans deux centres de formation dont le premier centre de formation au chef-lieu de la Province de Gitega regroupant les Provinces de Gitega, Bururi, Karusi, Rutana, Ruyigi et Makamba et le

---

**Manifestation d'intérêt pour le recrutement des consultants individuel chargé de la Formation des alphabétiseurs des adultes dans zone d'intervention du PRODER**

deuxième centre de formation au chef-lieu de la Province de Ngozi regroupant les Provinces de Ngozi, Muyinga, Kayanza, Cibitoke, Bubanza et Muramvya.

## **12. Coordination de la mission**

Une commission de suivi et de l'encadrement de la mission sera mise en place par le PRODER pour suivre la réalisation de la mission. Les rapports et documents exigés dans le cadre de l'exécution de cette mission seront validés par ladite commission.

## **13. Services et équipements à fournir par le consultant**

Le consultant sélectionné est censé fournir durant l'exécution de la mission, son matériel pour la formation et mettre les frais de déplacement dans sa proposition financière.

## **14. Services et équipement à fournir par le client**

Le PRODER mettra toute la documentation nécessaire à la disposition du consultant. Il est prévu que les deux consultants effectueront les formations dans les centres de formation qui seront mis en place dans les Provinces de Gitega et de Ngozi.

